

## LE RAPPORT A LA LANGUE DE L'AUTRE : UNE RELATION MITIGEE ENTRE REJET ET ABSORPTION

Une lecture du discours sebbarien dans *Je ne parle pas la langue de mon père*

NAHIDA GUELLIL

Maître de conférences à l'université de Tlemcen – Algérie

[hidani88@hotmail.com](mailto:hidani88@hotmail.com)

**Résumé :** L'écrivaine Leïla Sebbar vit très douloureusement la question de la double appartenance culturelle et linguistique. Elle se trouve écartelée entre la langue française, la langue de sa mère et choisie par son père, et la langue arabe, occultée par ce dernier. Elle a du mal à accepter sa part d'altérité linguistique et aspire à se rapprocher de la culture et la langue des origines. C'est ainsi qu'elle fait de la fluidité spatiotemporelle créée par ses pérégrinations entre le présent et le passé, entre la France et les souvenirs algériens, le point à partir duquel allait s'articuler sa réappropriation culturelle et linguistique des origines, allant à la découverte de l'altérité. Pour comprendre son parcours inscrit dans son ouvrage *Je ne parle pas la langue de mon père*, nous nous proposons d'analyser son discours afin d'en constater le rapport qu'elle entretient avec les deux langues qui la fondent : l'arabe et le français.

**Mots-clés :** langue – altérité – origine – interculturel – rejet – absorption

**Abstract:** The writer Leïla Sebbar lives very grievously the question of the dual cultural and linguistic belonging. She is shared between French, the language of his mother, and chosen by his father, and Arabic, language which is obscured by him. For Leïla Sebbar, it is difficult to accept its share of linguistic otherness and aspire to move closer to the culture and the language of the origins. Thus, the writer used her temporal fluidity created by its pelgrimage (round trip between past and present, between the French and the Algerian memories); the point from which would articulate her re-appropriation and re-adaptation of cultural and linguistic origins. To understand Leïla Sebbar's route found in her novel: *Je ne parle pas la langue de mon père* (I don't speak my father's language), we propose to analyze her speech to see the relationship with the languages on which she is based: Arabic and French.

**Keywords:** language – otherness – origin – intercultural – denial – absorption

« Je suis conditionnée par ma naissance »<sup>1</sup>, explique Leïla Sebbar.

Leïla Sebbar est née en 1941 en Algérie, d'un père algérien et d'une mère française, dans une Algérie coloniale. Ses parents étaient des instituteurs et, de ce fait, faisaient partie de ceux qu'on nommait autrefois, l'élite algérienne. A la fin de la guerre d'Algérie, en 1962, elle part faire des études supérieures de lettres en France où elle obtient son diplôme en littérature française.

Fruit d'un amour mixte, sa double culture sera à l'origine d'une personnalité complexe. En effet, la rencontre, et puis l'union, de ses parents, la confrontation des deux cultures, des deux langues, des deux religions, celles de son père et de sa mère, ont fait générer chez elle une ambivalence due à ses origines familiales et surtout à cette bivalence culturelle. Elle exprimera grâce à l'écriture une perpétuelle quête de soi et de l'Autre.

### 1. **Ecrire le *Je* aux prises avec le passé**

Je ne parle pas la langue de mon père. Je ne savais pas que ces quartiers étaient maudits. Quartiers à la périphérie, toujours. Au-delà du village colonial, de la ville, Blida la Cité musulmane, Alger le Clos Salembier. Là s'est arrêté le voyage familial, au bord du Ravin de la femme sauvage, dernier poste des instituteurs fidèles à la république, que la révolution n'a pas eu le temps de liquider comme traître et agents de l'ennemi français et que l'Organisation de la armée secrète, commando terroriste clandestin, n'a pas réussi à atteindre. Le nom de mon père figurait sur une liste noire. Il fallait décapiter la future élite du jeune pays, Mouloud Feraoun, l'ami instituteur et écrivain, avait été assassiné avec d'autres (le 15 mars 1962), au fond de la classe contre le mur, Feraoun le pacifique, il écrivait un journal comme un boursier pensionnaire, sa voix calme, l'accent kabyle sous la moustache noire, j'avais posé des questions à l'écrivain, j'avais parlé, adolescente, à l'ami de mon père. J'ai oublié ses réponses, il y en eut, certainement, modestes comme ses gestes d'homme de la mesure. Il est mort. Mon père serait le prochain. Comment l'a-t-il appris ? Je ne peux plus le lui demander, lui téléphoner, de Paris à Nice, plusieurs fois par jour pour savoir, quelques décennies plus tard, ce qu'il n'a pas dit, parce qu'il ne parlait pas de ce qui pouvait faire souffrir, il pensait qu'il fallait oublier, ne pas rappeler la peine encore et encore... De ces années-là je n'ai rien su. Mon père n'en a rien dit, obstinément. Et moi, non moins obstinément, je l'appelle, je téléphone. Sa voix tendre et ironique, il sait que

---

<sup>1</sup> Pour plus d'information, consulter l'article de LARGUET, Maya : « Leïla Sebbar. Par des livres, bâtir des ponts » - <http://www.limag.refer.org/new/index.php?inc=dspart&art=00015309> (28/04/2005) [Consulté le 26 décembre 2011]

je vais encore poser des questions, je ne suis plus une enfant et je questionne comme un enfant. Il dira : ‘Alors ma fille, comment ça va ? Les enfants...’ J’interromprai, grossière, je le sais seulement aujourd’hui, j’ai compris trop tard que ce protocole oriental, j’aurais du le respecter, mon père ne m’en a jamais fait la remarque, il n’aimait pas le rappel à l’ordre. Je ne laisse pas mon père achever la chaîne familiale : ‘Je voudrais savoir... - qu’est ce que tu veux savoir encore ?... Pourquoi tu veux savoir tout ça ? A quoi ça sert ?... Il faut oublier... - Oublier, pourquoi ? Tu dis qu’il faut oublier mais tu ne veux pas dire quoi... - Non, ma fille, non... laisse, oublie tout ça... C’est pas la peine, crois-moi, c’est pas la peine... - Mais papa, ce que tu sais toi, tu es peut être le seul... Et si tu ne racontes rien... - Le seul... Tu plaisantes, ma fille, je ne suis pas le seul à savoir, et puis tout le monde sait, ça sert à quoi de répéter... - De répéter quoi... quoi ? Dis-moi... Tu crois que tout le monde sait... Les livres ne disent rien et toi non plus... – Ecoute, ma fille, si je pensais que c’est important, je te répondrais... Alors qu’est ce que tu veux savoir ? – Tout...’ Mon père rit. ‘Tout... comme ça, au téléphone... viens à Nice, viens nous voir, passe un peu de temps avec nous, à la maison. On parlera. Il faut du temps, tu comprends. Tu restes trois jours, cinq peut être, ça suffit pas... - Mais tu dis chaque fois plus tard, plus tard... - Et plus tard... je sais ce que tu penses, plus tard, ce sera trop tard... Je sais, ma fille, je sais... On verra. Allez, embrasse les enfants. Au revoir ma fille’. (Sebbar, 2003: 12s)

Dès le début de son discours, Leïla Sebbar se positionne en locuteur parlant de soi et de son expérience face à la situation coloniale vécue en Algérie. Elle nous fait comprendre explicitement que « la personne dont on parle est la ‘même’ que celle qui parle » (Lejeune, 1980 : 35). Ceci apparaît selon une logique de l’évidence autoréférentielle à travers l’omniprésence du *je* de la première personne dans tout le discours de l’écrivaine : « Je ne parle pas la langue de mon père. Je ne savais pas que ces quartiers étaient maudits. » (Sebbar, 2003: 11).

L’autoréférence apparaît également à travers l’emploi du nom propre, *SEBBAR*, qui peut correspondre à des intentions très divers. Pour l’énonciatrice, il s’agit d’un « emploi sérieux de la présentation biographique » (Lejeune, 1980: 41) qui se dessine dans l’un de ses discours comme suit : « Seulement, un jour, si je peux signer de *son* nom à lui, *mon* père, *mon* nom de naissance : *SEBBAR* et mon père dit oui, sans réticence, en confiance. » (Sebbar, 2003: 36).

En premier lieu, nous constatons la présence d’adjectifs possessifs *son* nom, *mon* père, *mon* nom à côté du nom propre *SEBBAR* qui confortent encore plus le discours autobiographique. En parallèle, nous remarquons dans cet énoncé que le nom propre de

*SEBBAR* est écrit en caractère particulier (caractère gras). Nous supposons que l'auteur a délibérément choisi ce caractère pour mettre en relief cette nomination qui donne à son discours une valeur particulière, celle relative à son expérience personnelle et familiale, l'expérience de son père et du monde de son père.

Par ailleurs, l'auteur entame son discours avec un marqueur de négation *ne pas* qui pointe un dialogisme interlocutif portant sur les énoncés phrastiques suivants : « Je *ne* parle *pas* la langue de mon père. Je *ne* savais *pas* que ces quartiers étaient maudits. » (*ibidem*)

Le dialogisme sert ici une stratégie discursive qui positionne l'énonciateur dans une démarche argumentative justifiant un *manque* de savoir personnel concernant certains quartiers qu'elle a habités en Algérie en période coloniale. Elle justifie, des années après, ce manque de savoir relatif aux particularités des lieux de son enfance, par l'absence de connaissance linguistique, précisément en langue arabe. L'auteur s'adresse à une certaine communauté de réception : la communauté algérienne, en s'appuyant sur une mémoire culturelle partagée. Ceci nous conduit à dire que ces énoncés sont produits en co-énonciation avec les lecteurs de la communauté discursive algérienne qui partagent une même mémoire lexicale et interdiscursive (charges lexicales, nominations, pratiques sociales, discursives et idéologiques) et qui sont censés comprendre le discours argumentatif de l'auteur. Ainsi, le discours de l'écrivaine fonctionne sur une relation dialogique à la fois interdiscursive (la mémoire) et interlocutive (anticipation des réactions des co-énonciateurs qui relèvent de la communauté algérienne de réception).

Dès les premières lignes, nous comprenons que l'auteur veut situer ses lecteurs dans une sphère spatiotemporelle bien déterminée, celle qui correspond aux dernières années de la colonisation française de l'Algérie. Toute la première partie du discours nous conforte dans l'idée que c'est, bel et bien, de la période coloniale et de l'espace algérien qu'il s'agit. L'énonciatrice met en scène, dès le départ, plusieurs indices spatiaux. Nous relevons, dans cette optique, deux villes d'Algérie ou plutôt deux quartiers qui se situent dans ces villes : la première Blida, particulièrement un quartier nommé au temps de la colonisation française la *Cité musulmane* et la seconde ville Alger, précisément un quartier, alors nommé le *Clos-Salembier*. Nous ne tenons pas,

dans ce travail, à nous focaliser sur les lieux mentionnés plus haut ; néanmoins, nous les citons pour situer, dans le temps et dans l'espace, l'histoire à laquelle fait référence Leïla Sebbar dans sa trame discursive.

L'écrivaine évoque un parcours familial particulier vécu en contexte colonial, précisément dans la dernière année de la révolution algérienne en 1962. Cet indice temporel, que nous avons relevé du discours de Leïla Sebbar, renvoie à une année particulièrement douloureuse pour le peuple algérien et surtout pour les intellectuels algériens, dont les instituteurs. L'énonciatrice revient donc sur une période très pénible de son passé et celui de son père, instituteur algérien. Elle fait un retour en arrière, comme si, par ce mouvement anaphorique qui conduit de l'évocation du souvenir à sa réactualisation dans le présent, elle cherchait à creuser encore plus cette période afin de comprendre certains aspects relatifs à son passé familial. Ce passé très pesant, dans lequel son père est placé au cœur de tous les dangers<sup>2</sup>, se trouve être au centre de toutes les interrogations que l'énonciatrice se pose. Nous pouvons justifier cette situation dangereuse dans laquelle se trouvent tous les intellectuels algériens, dont son père, dans le discours de Leïla Sebbar à travers :

- Le praxème verbal *liquider*, dans un contexte de guerre, signifie éliminer, tuer, se débarrasser de quelqu'un.
- Le groupe nominal *liste noire*, laisse entendre une liste de personnes condamnées à mourir.
- Le praxème verbal *décapiter*, qui veut dire tuer en enlevant la tête. Ce praxème est mis en contexte dans l'énoncé phrastique *la jeune élite algérienne*. Ce qui sous-entend l'élimination des intellectuels algériens qui sont une menace pour la colonisation.
- Le groupe verbal *avait été assassiné* mis en relation avec le nom propre cité de *Mouloud Feraoun*, résonnent en écho avec tout ce qui a été pointé plus haut.

---

<sup>2</sup> Son père est un instituteur algérien à l'école française et il est marié à une française, et ce en période coloniale. Il a été donc persécuté, harcelé et surtout condamné des deux côtés : par les Algériens et les Français. Alors que les uns voyaient en lui un traître ou un agent de l'ennemi français parce qu'il était vu comme un instituteur fidèle à la République française, les autres le considéraient comme une menace parce qu'il faisait partie de l'élite algérienne qui menaçait la continuité coloniale française en Algérie. C'est alors que, placés au milieu d'un guet-apens, les instituteurs se trouvent en danger de mort, entre les combattants algériens et les hommes de l'Organisation de l'Armée Secrète française.

- Les deux énoncés phrastiques : *Il est mort. Mon père serait le prochain*, reflètent toute la détresse connue par l'énonciatrice en rapport avec un vécu très douloureux et angoissant.

Toutes ces données nous conduisent à penser que c'est justement cette détresse ou encore ce mal existentiel, remontant à l'enfance, qui a poussé l'énonciatrice vers l'interrogation continuelle. Elle interroge son père, elle essaye de comprendre une situation, un vécu. Au bout du compte, elle ne parvient pas à obtenir des réponses de son père qui reste totalement muet face à toutes les interrogations de sa fille : « De ces années-là je n'ai rien su. Mon père n'en a rien dit, obstinément. Et moi, non moins obstinément, je l'appelle, je téléphone. Sa voix tendre et ironique, il sait que je vais encore poser des questions, je ne suis plus une enfant et je questionne comme un enfant. » (*ibidem*)

Le silence du père, ou encore la communication rompue entre le père et sa fille, sont représentés dans le discours à travers le dialogue sans cesse interrompu entre les deux protagonistes : des questions qui restent sans réponses à propos de *ces années-là*, écrit-elle. Ce type de discours, dans lequel nous retrouvons des éléments de l'Histoire coloniale et surtout du mutisme de ceux qui l'ont vécue, est un préconstruit du discours postcolonial. Il intervient aussi en interdiscursivité avec le discours de l'immigration algérienne en France. En effet, à l'instar de la littérature postcoloniale, la littérature des immigrés algériens en France n'échappe pas à ce travail d'écriture de la mémoire. C'est dans cette optique qu'Anne Donadey explique le rôle de témoignage historique que jouent certains textes de Leïla Sebbar : « Cela fait déjà plus de quinze ans que Leïla Sebbar réécrit fonctionnellement certains aspects d'un passé et d'un présent franco-algériens, insistant sur les silences de l'histoire officielle française au sujet de la colonisation et de la décolonisation de l'Algérie ». (Donadey, 1993: 233).

C'est alors que l'énonciatrice se charge d'un lourd travail mémoriel et devient, par la même occasion, témoin par rapport aux conséquences de la guerre d'Algérie en particulier et du passé colonial en général. Il faut dire que l'ancrage historique phare de son discours est la persécution et l'acharnement qui se sont opérés vis-à-vis des intellectuels algériens, à la fin de la guerre d'Algérie, en 1962. Face à une telle souffrance, de nombreux intellectuels ont fait vœu de silence par rapport à la situation

vécue. L'énonciatrice, quant à elle, décide de lever le voile sur des méconnaissances, sur les incompréhensions relatives à cette période de son passé et, par là même, donner la parole à de nombreuses voix, longtemps restées silencieuses.

L'extrait suivant nous apportera plus de détails concernant les raisons qui ont poussé le père à garder le silence pendant des décennies :

Mon père serait instituteur. Je ne sais pas, je ne saurai pas s'il se demandait ce que ses enfants auraient aimé entendre de l'autre histoire. L'interdit de la colonie, mon père le fait sien, que ses enfants ne connaissent pas l'inquiétude, qu'ils ne se tourmentent pas d'une prochaine guerre de terre, de sang, de langue. Son silence les protège. C'est ce qu'il pense et, depuis que des enfants lui sont nés corps et langues divisés, il en est ainsi, il doit en être ainsi, jusqu'à la prochaine génération des enfants, étrangers au-delà des mers, hors de lui, à qui il a parlé dans la langue de l'exil, l'unique désormais, avec l'accent et la voix et le rire ou la colère de sa terre absente, abandonnée. Interdite ? (Sebbar, 2003: 22s).

Le premier énoncé cité plus haut nous donne matière à réflexion. Tout d'abord, l'énonciatrice commence par marquer le lien avec la personne dont il sera question dans son discours. Elle utilise, dans ce sens, l'adjectif possessif *mon* suivi du nom *père* qui précise le lien paternel avec l'écrivaine Leïla Sebbar. Suite à cela, le groupe verbal *serait instituteur* attire notre attention dans la mesure où la temporalité du *conditionnel* est placée au côté du caractérisant *instituteur*. Ceci nous précise tout le caractère d'un discours hypothétique, soumis à des réserves, impliquant même une restriction. Ce qui veut dire que l'énonciatrice a choisi volontairement d'utiliser le temps du conditionnel pour pointer ses réserves par rapport au fait que son père soit un instituteur car elle perçoit une limitation, une restriction relative à ce caractérisant. Nous savons que le métier d'instituteur construit sa valeur dans des aptitudes, des dispositions, à savoir : l'éducation et l'instruction de l'Autre, la transmission du savoir, le partage des connaissances. Ce sont des valeurs que l'énonciatrice ne perçoit pas chez son père, car, ce dernier, refuse de transmettre son passé, son histoire, son vécu à sa famille, à ses enfants. Elle continue son discours en précisant : « L'interdit de la colonie, mon père le fait sien, que ses enfants ne connaissent pas l'inquiétude, qu'ils ne se tourmentent pas d'une prochaine guerre de terre, de sang, de langue. Son silence les protège. » (*ibidem*).

Nous comprenons, à partir de cet énoncé phrastique, que le père de l'énonciatrice s'interdit de parler de l'histoire coloniale, du passé de son pays colonisé, d'autant plus qu'ils se retrouvent tous, quelques années après l'indépendance, en exil dans l'ancien pays colonisateur devenu pays d'accueil : la France. Il choisit de se taire afin *que ses enfants ne connaissent pas l'inquiétude, qu'ils ne se tourmentent pas d'une prochaine guerre de terre, de sang, de la langue*. Il choisit donc de protéger ses enfants en rompant le lien avec le passé, le pays de son enfance et de ne rien transmettre, aux enfants et aux petits enfants, de *l'autre histoire* coloniale qui pourrait générer des conséquences et des retombées encore plus douloureuses.

Le père a donc fait un choix, pas forcément partagé par l'énonciatrice qui a du mal à l'accepter. Ceci à cause des conséquences suivantes :

- Première conséquence : une première génération d'*enfants nés corps et langues divisés*. Ce praxème *divisés* signifie à la fois divergence et opposition qui peuvent mener très souvent au litige et à la séparation. L'énonciatrice fait référence à la première génération d'immigrés algérien qui vivent en France mais qui ont connu l'espace, la culture, la langue et la religion du pays d'origine. Et, de ce fait même, ils souffrent incontestablement de l'appartenance double. Ceci dans la mesure où ils se retrouvent écartelés entre deux ou plusieurs différences, entre deux ou plusieurs divergences, sans pouvoir s'identifier à l'un ou à l'autre de leurs composantes : française ou algérienne.
- Seconde conséquence : d'autres générations d'*enfants étrangers au-delà des mers, à qui il a parlé dans la langue de l'exil, l'unique désormais*. L'énonciatrice met l'accent sur cette génération d'immigrés qui n'a pas connu le pays des origines paternelles, considérée comme des étrangers dans l'espace algérien, parlant uniquement en langue française et ne connaissant pas la culture et la langue arabe des ascendants. Elle fait allusion à toute une génération d'immigrés algériens qui s'est assimilée ou qui s'est intégrée à la communauté d'accueil. Cette génération s'est donc confondue dans la masse franco-européenne : *avec l'accent et la voix*. Dans ce cas précis, nous pouvons parler de processus d'intégration ou encore mieux d'assimilation culturelle et linguistique pour les immigrés algériens en France.

- Troisième et dernière conséquence : nous la constatons, à travers la dernière partie du présent discours que nous analysons, dans l'énoncé phrastique : *le rire ou la colère de sa terre absente, abandonnée. Interdite ?* En effet, selon l'énonciatrice, en choisissant de rester muet sur l'histoire relatif à son passé algérien et en refusant de véhiculer sa langue maternelle ainsi que sa culture d'origine à ses enfants, le père a fini par creuser un énorme fossé entre lui, sa descendance et la terre des origines. C'est une terre absente et, par-dessus tout, abandonnée, en premier lieu par le père et, ensuite, par les générations futures. Les deux praxèmes *rire* et *colère* confirment encore plus la position de partage ou d'écartèlement dans laquelle se trouve enfermée toute une génération d'immigrés d'origine algérienne et vivant en France. L'énonciatrice pousse encore plus loin la douleur en parlant de *colère de la terre absente* et en clôturant le discours par une interrogation : *Interdite ?* écrit-elle. Ce praxème montre à quel point l'écrivaine Leïla Sebbar souffre du fait que sa terre d'enfance ait été absente de sa vie, voire même abandonnée et de là, elle exprime sa crainte qu'elle devienne, par le temps, interdite, pour elle, son père et toute sa famille.

Fort de cette mise au point, nous dirons que l'énonciatrice n'a pas cessé, tout au long de ses discours, d'exprimer sa souffrance et sa douleur par rapport au silence de son père et à l'absence de communication entre elle et son ascendant. C'est un père et toute une famille, déracinés, décentrés, vivant aux marges d'une culture franco-européenne et qui ne valorise pas leur culture maghrébine d'origine. Ils sont représentatifs de ces immigrés pris entre deux mondes, une terre natale absente, abandonnée, peut-être même interdite et un pays d'accueil où ils doivent affronter l'effacement, l'invisibilité, et où la voix est parfois réduite au silence. Le dilemme s'inscrit aussi en ce qui concerne le rapport aux deux langues qui les fondent : le français et l'arabe. Tout au long de son parcours discursif, l'énonciatrice ne manque pas de formuler sa détresse concernant son rapport à la langue de son père, l'arabe, qu'elle aurait voulu connaître et apprendre dès son jeune âge.

## 2. La langue française : un idiome séparateur entre le Moi et les origines

Mon père ne savait pas ce que j'apprends aujourd'hui, longtemps après, ou le savait-il et il n'en disait rien, il parlait peu. Peut être la langue étrangère l'a-t-elle séparé des mots qu'il aurait choisis pour nous, ses enfants. A sa femme, il parle, dans la langue de la France, sa langue à elle, je les entends depuis la véranda, derrière la fenêtre au verre granuleux, opaque, de la salle d'eau. Ils peuvent tout se dire, ils se disent tout, c'est ce que je pense alors. Elle a quitté pour lui les rivières et les collines douces, la terre qui donne le blé, la vigne, le tabac et les noix, les chênes centenaires, des bois et des bois de châtaigniers, elle est sa femme et sa langue est sa langue, lorsqu'il parle avec elle. Mais les enfants, ses enfants, nés sur sa terre à lui, de son corps infidèle, il a rompu la lignée, ses enfants nés dans la langue de leur mère, il les aime, la mère de ses enfants et sa langue, il a lu des livres à la bougie après le travail pour la maison de sa jeune mère, veuve, il récite des vers, appris par cœur, mieux que les Français de son pays qui n'aiment pas l'étude. Dans sa langue, il aurait dit ce qu'il ne dit pas dans la langue étrangère, il aurait parlé à ses enfants de ce qu'il tait, il aurait raconté ce qu'il n'a pas raconté, non pas de sa vie à lui, un père ne parle pas de sa propre vie à ses enfants, il respecte la pudeur, l'honneur, la dignité, et eux aussi, il le sait, ils le savent, non, de sa vie il n'aurait pas parlé, mais les histoires de la vieille ville marine, les légendes, les anecdotes du petit homme rusé qui se moque des puissants et ça fait rire les faibles, les pauvres, il aurait raconté les ancêtres, le quartier, vérité et mensonge, il aurait ri avec ses enfants dans sa langue et ils auraient appris les mots de gorge, les sons roulés, répétés, articulés encore et encore, maître d'école dans sa maison, ensemble ils auraient déchiffré, récité, inscrit sur l'ardoise noire les lettres qu'ils ne savent pas tracer. Ses enfants auraient ri comme les enfants de sa rue, comme eux ils auraient parlé et crié. Mais il n'a pas parlé la langue de sa mère avec son fils, ses filles, et il ne sait pas comment faire. Maintenant. Il se tait. Ce qu'il sait du vieux quartier de l'enfance, de la cour carrée au figuier, un jasmin pousse le long du mur, de l'école coranique, du marabout ancestral, des fêtes et des deuils, du mouton égorgé et des garçons circoncis, de la révolte silencieuse qui s'organise, il ne dit rien. (Sebbar, 2003: 20s).

En abordant le discours de l'énonciatrice, nous comprenons que son rapport à la langue française est vécu de façon douloureuse, car, selon elle, l'utilisation de cette langue favorise le mutisme de son père en l'empêchant de parler à ses enfants en langue arabe. C'est aussi la langue qui la sépare de sa terre d'origine et la prive de connaître l'histoire de son passé. Et pour comprendre, encore plus, le rapport entretenu avec la langue française, il nous faut relever, du discours cité plus haut, toutes les occurrences

relatives à cette question. En premier lieu, nous relevons trois groupes nominaux qui dévoilent une certaine *distançiation* dans le rapport à la langue française :

- *La langue étrangère.* Le praxème *étrangère* place la langue en question en position Autre par rapport à la langue du Même. La langue Autre, celle des Français, est donc différente de la langue du père, celle des Algériens. Le praxème *étrangère* qualifie aussi la position des Français (des étrangers) sur le territoire algérien : le colonisateur par rapport au colonisé, le Français par rapport à l'Algérien, la langue française par rapport à la langue arabe.
- *La langue de la France.* Le groupe nominal *de la France* marque bien la distance avec l'énonciatrice et positionne clairement la langue française comme appartenant au colonisateur, au dominant. La langue de la France n'est donc pas la langue de l'Algérie, ou encore, la langue des Algériens : celle de son père et celle qui aurait dû être la sienne.
- *Sa langue à elle.* L'adjectif possessif *sa* sert à marquer le lien d'appartenance avec *elle* qui désigne la mère. Ainsi, la langue française appartient à la française qui est la mère de l'énonciatrice. En parallèle, le pronom personnel *elle* sert à préciser la distance avec le père et, par la même occasion, avec l'énonciatrice. Il s'agit donc de la langue de la mère et non de la langue du père. Elle va encore plus loin en se positionnant du côté de son père, puisqu'elle aurait voulu, avant tout, apprendre la langue arabe de ses aïeules.

Nous constatons donc, à travers les trois groupes praxémiques cités plus haut, qu'au départ l'énonciatrice entretient un rapport distant avec la langue française, voire même de rejet qui s'articule notamment avec les praxèmes : *la langue étrangère* et *sa langue à elle*, la française. Nous pouvons expliquer cette distance instaurée par rapport à la langue française comme suit :

- L'énonciatrice ne comprend pas que son père choisisse de parler avec eux en langue française, celle du colonisateur, en écartant sa langue à lui, la langue arabe.

- Elle suppose même que c'est la langue étrangère qui *l'a séparé des mots qu'il aurait choisis pour ses enfants*. L'adjectif possessif *ses* sert à marquer le lien de rapprochement avec le père. Une relation de promiscuité qu'elle aurait voulu avoir avec la terre de ses origines paternelles, l'Algérie, mais aussi avec la langue et la culture arabes.
- Nous constatons également une distance établie avec la mère, à travers l'énoncé phrastique suivant : *A sa femme, il parle, dans la langue de la France, sa langue à elle*. Le groupe nominal *à sa femme* montre bien cette distance dont nous parlons. En effet, l'énonciatrice aurait pu choisir d'utiliser le groupe nominal *à notre mère* et, de là, nous ne parlerons plus de relation distante, entre la fille et sa mère, mais plutôt de relation rapprochée. Dans cette optique, l'énoncé aurait pu être : *à notre mère, il parle, en langue française, notre langue à nous*. Nous supposons, d'après ces propos, que l'énonciatrice a fait un rapprochement entre la mère, la France coloniale et la langue étrangère qui, selon elle, ont favorisé la séparation entre elle et la terre algérienne, entre elle, la culture et la langue de ses origines.

Dans la suite du discours cité ci-dessous, l'auteure attire notre attention sur la relation qu'entretient le père avec sa femme et la langue de sa femme que nous qualifions de très rapprochée, faite d'amour. Ceci apparaît dans le discours à travers les énoncés : « Elle est sa femme et sa langue est sa langue, lorsqu'il parle avec elle » (...) « Il les aime, la mère de ses enfants et sa langue. »

En épousant la mère, le père adopte par la même occasion sa langue. Il s'imprègne complètement de la langue de sa femme qui devient sa langue à lui. Nous pourrions même parler d'assimilation en ce qui concerne le père de l'énonciatrice :

- Il épouse une Française. Une institutrice de l'école française.
- La langue de sa femme, la française, devient sa langue à lui.
- Ses enfants vont à l'école française.
- Ils s'habillent à l'européenne.
- Il est instituteur de Français puis directeur d'école.
- Il immigré en France après l'indépendance de l'Algérie.

Autant de données qui précisent, encore plus, notre idée selon laquelle le père de l'énonciatrice s'assimilerait à la culture et à la langue de l'Autre, le colonisateur. C'est cette assimilation à la culture étrangère que Leïla Sebbar a du mal à comprendre et à accepter. Elle parle même d'*infidélité* de son père qui, par son choix, *a rompu la lignée*. Ce qui veut dire que, par son assimilation, il a brisé le lien qu'aurait pu avoir sa descendance avec sa terre et sa culture à lui. C'est ce lien que l'écrivaine tend à reconstruire ou à recréer par l'intermédiaire d'un long travail de réappropriation à la fois de la culture et de la langue des ancêtres.

Tout le reste du discours s'inscrit sous une forme hypothétique avec l'utilisation constante du conditionnel qui sert à marquer l'expression d'une éventualité qui n'a pas été réalisée [Définition du dictionnaire de l'Encyclopédie Encarta]. En effet, dans la suite du discours, l'énonciatrice s'exprime sur tout ce qui aurait pu se passer si son père les avait, elle, ses sœurs et son frère, initié à la langue arabe. Elle émet, dans ce sens, toute une série d'hypothèses qui exprimeraient l'éventualité d'un tout autre choix, différent de celui qui est fait par son père. Cette autre éventualité consiste à ce que le père aurait communiqué avec ses enfants dans sa langue maternelle, ce qui aurait permis à la descendance, toutes générations confondues : de connaître les secrets de l'histoire coloniale, de découvrir les non-dits du père ou du grand-père, de connaître leurs ancêtres, les quartiers du pays, la vérité et le mensonge concernant la colonisation, de savoir les histoires de la vieille ville marine, les légendes et les anecdotes, de réduire le fossé qui existe entre eux et leur pays d'origine, l'Algérie, de rire avec leur père dans sa langue maternelle et de comprendre les sons roulés, répétés qui caractérisent la langue arabe, de rire avec les enfants du quartier de l'enfance et partager avec eux tout ce qui peut se partager, de savoir tout ce qu'il y a à savoir de l'école coranique, du marabout ancestral, des fêtes et des deuils, du mouton égorgé et des garçons circoncis et de la révolte silencieuse qui s'organise.

Elle imagine, au travers de cette autre éventualité, vivre une vie différente de celle qu'elle a vécue. Une vie où elle serait proche de sa terre d'origine, de la culture des ancêtres et de la langue arabe des aïeules, sachant que « la langue maternelle est une obligatoire contrainte pesant sur la perception ». (Lafont, 1978: 72).

### 3. La langue française comme carapace contre la ségrégation et le mépris

Nous portions, mes sœurs et moi, en carapace, la citadelle de la langue de ma mère, la langue unique, la belle langue de la France, avec ses hauts murs opaque qu'aucune meurtrière ne fendait, l'école était entourée de muret bas sur lequel était planté un grillage vert, était-il vert ? Je le vois, il est vert, peut-être du fil de fer tressé de la couleur du métal ? Il faisait de petits losanges réguliers à travers lesquels on regardait la rue, le stade, les maisons arabes qui s'ouvraient à notre passage, mais pour nous voir de dos, le portail entrebâillé, lorsque nous allions à l'école du village, l'école des filles. Citadelle close, enfermée dans sa langue et ses rites, étrangère, distante, au cœur même de la terre dont nous ne savions rien et qui avait donné naissance à mon père, aux garçons de sa langue, à nous, les petites françaises, à mon frère séparé de nous, les filles, hors de la maison. Citadelle invincible, qui la protégeait ? La République ? La Colonie ? la France ? Mon père, le maître des garçons, aurait-il était leur père avec une femme des maisons d'en face ? Et nous allions, exposées, corps et âme, hors de la forteresse, ils nous attendaient, nous étions seules, trois, ils étaient nombreux, une bande pieds nus, les cheveux ras, en guenilles, ceux qui n'allaient pas à l'école de mon père, les autres portaient des chemises et des pantalons récupérés par les mères, propres mais froissés, certains avec des chéchias rouge sombre, je les voyais depuis la porte qui ouvrait sur la cour de récréation, si, malade, j'avais dû rester à la maison, sous la surveillance d'Aïsha ou de Fatima, qui ne m'obligeaient pas à rester couchée. Ils nous guettaient, je le savais, je crois que le tremblement intérieur qui se mêle à l'effroi était le signe de cette attente quotidienne des mêmes mots, appris par cœur, les seuls que je n'ai pas oubliés, si je ne les avais pas entendus, aurais-je été déçue ? L'excitation physique, verbale, des garçons, je la sentais, sachant que le sang ne coulerait pas, qu'ils n'oseraient pas blesser réellement l'une ou l'autre, comme si nous étions précieuses, je sais que nous étions précieuses pour nous, pour eux, je le sais, pas seulement à ce moment où j'écris, je le savais alors, terrifiée je l'étais, mais aussi attentive aux gestes et aux mots qui venaient jusqu'à nous, pour nous, parce que nous étions ces petites filles-là... la rage des garçons, plus furieuse à distance, ils avançaient, reculaient sans jamais dépasser la limite géographique du talus au bord des oliviers, nous de l'autre côté de la route, bien à droite et raides, se heurtait à notre silence, à notre détermination à avancer toujours plus vite pour perdre la guerre aiguë des mots vénéneux. Imperceptible, sombre comme l'interdit, un trouble doublait la peur. Trop visibles, vulnérables, à travers nous, ils insultaient la différence manifeste, provocante sûrement. Comment n'auraient-ils pas, toujours à l'affût d'un fragment minuscule de peau féminine, hurlé de joie et de colère au passage de ces jambes nues jusqu'à la cuisse et blanches, six fois exhibées, au rythme de la marche et de la courte jupe plissée qui ourlait le tablier d'école ? Ils avaient tous dépassé l'âge du bain avec les femmes, mères, sœurs, cousines, bain public qui enfermait corps et vapeurs dans l'eau, pour une fois abondante, et les rires incontrôlés. Et là, sous leurs yeux, chaque jour, à la même heure, ces filles qui ne savaient pas qu'elles étaient impudiques, étrangères à la langue et à la coutume qui voile depuis les cheveux jusqu'à la cheville, ces filles de la citadelle hermétique

que leur mère, la Française, habillait trop court à la manière des Nazaréens dévergondés et que le père abandonnait à la voie public et au regard des garçons, ce père n'avait-il pas de religion, était-il un chien d'infidèle, pour laisser ses filles au caprice d'une chrétienne sans jugement ? Et personne pour prévenir que ces filles, n'importe lequel d'entre eux aurait pu ... Ils criaient, c'était un avertissement qu'il fallait réitérer jour après jour, à la fin ... Et elles, innocentes, tranquilles comme si un ange gardien les accompagnait, elles entendaient les mots orduriers, les seuls qu'elles retiendraient, scellés dans un coin de la mémoire, dans une chambre noire de la citadelle, les mots des garçons fascinés par la peau lisse et blanche de ces captives offertes, les mots imprimés sur la chair à nu disaient aussi la rage de séduire, avec quels autres verbes l'auraient-ils déclarée ? La rage de posséder ces jeunes corps vivants, énigmatiques.

Ainsi mon père ignorait, commandant la fragile forteresse de la langue coloniale, que ses filles, qu'il croyait à l'abri de la furie sexuelle des garçons, jour après jour, et durant combien d'années, de quartier indigène en quartier indigène, d'un « quartier nègre » à l'autre, et parce que dans la maison d'école il ne parlait pas la langue de sa mère, la langue de sa femme, l'étrangère, la Française, l'avait choisi, lui, l'enfant de la mer, exilé sur les hauts plateaux, enfant de la ville, déporté dans le bled, revêtu de la blouse grise taillée à sa mesure, instituteur de la république, mon père n'aura jamais su que le silence de sa langue, dans la maison de la Française, se muait en mots de l'enfer, la porte franchie, et que ses filles seraient asphyxiées, étourdies par la violence répétée du verbe arabe, le verbe du sexe... Je dis, j'écris « ses filles », je devrais écrire plutôt : moi, asphyxiée, étourdie...J'ai déjà signalé notre silence sur cette scène de la rue quotidienne, furieuse, où le dedans du corps vacille, celui de mes sœurs ? Je ne le saurai pas, je connais la sournoiserie du silence, qui simule l'oubli avec quelle constance... et la dénégation répétée qui fait douter de sa propre mémoire.

Mon père, avec lui, nous séparait de sa terre, de la langue de sa terre. Pourtant tout autour de l'école c'était l'arabe. Les murs n'étaient pas si épais... (Sebbar, 2003: 39-42).

L'énonciatrice fait usage, dès le début de son présent discours, du praxème *carapace* pour qualifier son rapport à la langue française. Dans le dictionnaire de l'*Encyclopédie Encarta*, le mot *carapace* signifie *une solide défense qui isole une personne des autres en la protégeant*. Partant de cette définition, nous nous interrogeons sur les raisons qui ont amené l'énonciatrice à faire usage du mot *carapace* dans son discours. Suite à cela, il nous faudra déterminer ce que représentait la langue française pour l'énonciatrice, au temps de l'enfance. La réponse à notre interrogation apparaît, quelques lignes plus loin dans le discours, lorsque l'auteur nous parle d'*insulte* par *des mots orduriers et vénéneux*, de *provocation* et de *violence verbale*, faites à l'encontre des petites filles françaises, *jour après jour, et durant combien d'années, de quartier*

*indigène en quartier indigène*. C'est pour cette raison précisément que la citadelle de la langue française est considérée par la petite fille comme une *carapace* qui protège contre le mépris et le racisme des petits enfants algériens. Elle est censée les protéger car elle symbolise tout ce qui représente la République, la Colonie, la France : « C'est la belle langue de la France, avec ses hauts murs opaques qu'aucune meurtrière ne fendait. L'école était entourée d'un muret bas sur lequel était planté un grillage vert. » (Sebbar, 2003: 39).

Nous relevons dans cet extrait des énoncés : *avec des hauts murs opaques, aucune meurtrière ne fendait, le grillage vert* qui entoure l'école. Ces énoncés, donnés en exemple, argumentent notre idée concernant *la belle langue de la France* qui protège, reformulant ainsi les préconstruits de l'interdiscours colonial dont l'un des projets consiste à prendre des mesures protectionnistes au sein des colonies. Nous avons construit notre présente réflexion à la base des argumentaires de l'idéologie coloniale fondée sur différentes missions, entre autres, celle de protéger les Droits de l'homme partout où ils sont menacés.

*La langue de la France*, qui est aussi celle du père et de la mère, prend une valeur protectrice avec sa *carapace*, avec ses *murs hauts* et *opaques* de l'école qui ne laissaient rien apparaître et personne y accéder. *La citadelle de la langue* devient alors comme une *frontière* indépassable qui instaure des limites. Ces limites étaient adressées à tous ceux qui pouvaient être considérés comme une menace pour la sécurité de la France et de tous ceux qui la représentent. La citadelle de la langue française est donc perçue comme une frontière qui *empêche l'Autre*, l'Algérien, *d'avancer* en le poussant à reculer *sans jamais dépasser la limite* géographique imposée. Cette limite, à ne pas franchir ou à ne pas approcher, pourrait être déterminée de différentes manières :

- Par le muret avec grillage de l'école des filles où allaient étudier l'énonciatrice et ses sœurs.
- Ou encore, par la République ou la Colonie française qui impose des frontières par la force armée et par la domination exercée sur le peuple colonisé.

L'extrait qui va suivre confirmera ce que nous venons d'avancer : « sachant que le sang ne coulerait pas, qu'ils n'oseraient pas blesser réellement l'une ou l'autre, comme si nous étions précieuses (...) ». (*idem*: 40).

Cet énoncé phrastique nous montre que malgré la peur éprouvée, par l'énonciatrice et ses sœurs, face à la violence et la haine des enfants algériens, elles se sentaient en sécurité et protégées. Elles savaient au fond d'elles-mêmes que *le sang n'allait pas couler, qu'on n'oserait pas les blesser*. Elle explique ceci par le fait qu'elles étaient *précieuses*. Nous allons apporter, un peu plus loin dans notre travail d'analyse, quelques explications quant à l'usage du praxème *précieuses*. Mais en attendant, il nous paraît important de préciser que cette *préciosité* qui protège relève du fait d'appartenir à la communauté française du colonisateur dominant.

Toutefois, même si la violence corporelle ne pouvait pas exister à cause de toute cette carapace autour d'elles, la violence verbale, elle, persistait, jour après jour, et de façon constante : « Ils nous guettaient, je le savais (...) ». (*ibidem*) ; « Et là, sous leurs yeux, chaque jour, à la même heure (...) ». (*idem*: 41).

L'énonciatrice dénonce l'attitude raciste et méprisante des jeunes garçons du quartier à l'égard des petites filles qu'elles étaient. Selon elle, *ils insultaient la différence manifeste, provocante sûrement*. Ces différences, à la fois socioculturelle, religieuse et linguistique entre le Même et l'Autre, conditionnent le comportement haineux et ségrégationniste des enfants. L'auteur évoque, dans ce sens, l'exemple de la tenue vestimentaire. En effet, alors que la culture franco-européenne tolère la nudité et l'exhibition, *jambes nues jusqu'à la cuisse, courte jupe plissée*, la culture maghrébine, quant à elle, refuse catégoriquement cette façon de s'habiller et réclame à ses jeunes filles et femmes de porter *le voile depuis les cheveux jusqu'à la cheville*.

C'est donc à cause de leur attitude impudique, de leur position étrangère à la langue et à la coutume arabo-musulmane, de leur habillement de dévergondées, d'un père considéré comme étant un chien d'infidèle qui s'est écarté de la religion musulmane et d'une mère chrétienne et sans jugement, que les petites filles françaises subissent les insultes sous forme d'avertissements que les enfants réitéraient au quotidien.

L'énonciatrice se remémore douloureusement ces mots orduriers, longtemps restés *scellés dans un coin de sa mémoire, dans une chambre noire de la citadelle*. Des *mots arabes, des mots de sexe, des mots de l'enfer* qu'elles écoutaient sans comprendre mais dont elles devinaient la rudesse et la cruauté à travers le ton de la voix. Elle finit par tenir, vers la fin, un discours de reproche vis-à-vis de son père qui a préféré suivre la France coloniale et sa femme française et qui a choisi d'être un instituteur de la langue française au détriment de sa langue maternelle. Elle entame alors un long travail de réappropriation, à la fois culturelle et linguistique des origines algéro-maghrébines, pour comprendre un passé, une histoire, des hommes, des comportements et des mots arabes qu'elle aspire à reconquérir et à retrouver. Elle fait ainsi son entrée dans l'autre monde.

A travers sa longue quête des origines, elle finit par reconsidérer son rapport à la langue française : elle commence par considérer cette langue comme un idiome séparateur entre le Moi et les origines algériennes, ensuite comme une carapace protectrice notamment dans un contexte sociohistorique particulièrement dangereux et conflictuel ; elle se rend compte, finalement, que cette langue allait devenir pour elle le moyen avec lequel elle allait pouvoir s'exprimer profondément.

#### **4. La langue française : un pont entre deux mondes**

Je n'apprendrai pas la langue de mon père.

Je veux l'entendre, au hasard de mes pérégrinations. Entendre la voix de l'étranger bien-aimé, la voix de la terre et du corps de mon père que j'écris dans la langue de ma mère. (Sebbar, 2003: 125).

Pour clôturer ce travail, il nous a paru indispensable de citer un autre extrait, tiré du texte sebbarien *Je ne parle pas la langue de mon père*, par lequel l'énonciatrice, elle-même, a clôturé son récit. Cet extrait résonne en écho avec tout ce que nous avons pu développer précédemment. Il nous permettra, par la même occasion, de finaliser notre travail d'analyse sur le discours de l'écrivaine Leïla Sebbar.

Elle entame son discours par un énoncé assertif selon lequel *elle n'apprendra pas la langue de son père*. L'assertion négative s'appuie sur le marqueur de la négation

*ne (...) pas* et s'inscrit dialogiquement contre un autre énoncé qui exprimerait une opinion contraire ; nous pensons aux discours antérieurs de l'énonciatrice dans lesquels elle a pu exprimer le besoin ou l'envie d'apprendre la langue de son père. Nous pensons aussi que l'énonciatrice s'adresse à des lecteurs de la communauté algérienne, dont elle connaît les réactions qu'elle anticipe de rejet, avec lesquels elle cherche à produire de l'adhésion. Elle explique à ces lecteurs qu'elle n'apprendra pas la langue de son père mais que cette langue arabe, avec tout ce qu'elle représente, sera le fondement même de son imaginaire, l'essence propre de son écriture : « Je veux l'entendre, au hasard de mes pérégrinations. ». Nous retenons de cet énoncé le praxème nominal *pérégrinations* qui signifie *une série de voyages ou de déplacements fréquents et effectués en de nombreux endroits* (Dictionnaire de l'*Encyclopédie Encarta*).

Ce praxème explique la façon dont l'énonciatrice conçoit la relation avec la langue des origines. C'est une relation qui se crée au hasard des *pérégrinations*, dans un mouvement infini, mais qui ne s'enclenche qu'à partir d'un point catalyseur, celui des origines. La notion même de *pérégrinations*, sur laquelle se base l'énonciatrice dans son discours, révèle *des voyages* qui se font entre un déjà là qu'elle connaît et auquel elle s'identifie, celui d'un peuple ou d'un père dont elle *entendra la voix de la terre et du corps*, et un ailleurs infini qu'elle inscrira dans la langue de sa mère. C'est ce mouvement à la fois centrifuge et centripète, de va et vient, que choisit de désigner l'auteur par le praxème *pérégrinations*.

L'écriture serait donc le lieu de *ces déplacements* incessants auquel l'énonciatrice fait référence. C'est le lieu où l'énonciatrice inscrira une part d'elle-même et du territoire de ses aïeules. De cette façon, son écriture devient un espace riche où s'entrecroisent des histoires, au passé et au présent, des identités, des cultures et des langues. C'est pour ainsi dire l'espace à partir duquel l'énonciatrice va se réconcilier avec l'Autre et atténuer son propre sentiment d'exil. C'est avec l'écriture et surtout à la *croisée* qu'elle se sentira enfin *sereine* et *à sa place*. C'est comme cela qu'elle sera *libre* et *forte* de la charge de l'exil et « c'est là, [écrit-elle], et seulement là que je me rassemble corps et âme et que je fais le pont entre les deux rives, en amont et en aval. » (Sebbar & Huston, 1986: 138).

## **Bibliographie:**

- ADAM, Jean-Michel (1990). *Éléments de linguistique textuelle*. Bruxelles: Mardaga.
- ADAM, Jean-Michel (1999). *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris: Nathan.
- BAKHTINE, Mikhaïl (1975). *Esthétique et théorie du Roman*. Paris: Gallimard.
- BAKHTINE, Mikhaïl (1981). *Le principe dialogique*. Paris: Seuil.
- BARBERIS, Jeanne-Marie (2001). « Énonciation », *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique* par Catherine Détrie, Paul Siblot et Bertrand Verine. Paris : Honoré Champion.
- BENRABAH, Mohammed (1999). *Langue et Pouvoir en Algérie*. Paris: Segquier.
- BENRAMDANE, Farid (1999). « culture, altérité, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales », *Insaniyat. Maghreb*. Oran: CRASC.
- BERERHI, Afifa (2004). *L'autobiographie en situation d'interculturalité*. Alger: Tell.
- BRES, Jacques ; DETRIE, Catherine & SIBLOT, Paul (1996). *Figures de l'interculturalité*. Montpellier: Presses Universitaires.
- COURTINE, Jean-Jacques & MARANDIN, Jean-Marie (1981). *Quel objet pour l'analyse du discours ?* Lille: Presses Universitaires.
- CHARAUDEAU, Patrick & MAINGUENEAU, Dominique (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris: Seuil.
- DEMORGON, Jacques (2000). *L'interculturalité du monde*. Paris: Anthropos.
- DEMORGON, Jacques (2004). *Complexité des cultures et de l'interculturel, contre les pensées uniques*. Paris: Economica.
- DEMORGON, Jacques & HESS, Remi (2005). *Critique de l'interculturel*. Paris: Gallimard.
- FERREOL, Gilles & JUCQUOIS, Guy (2004). *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris: Armand Colin.
- FOUCAULT, Michel (1966). *Les mots et les choses*. Paris: Gallimard.
- FOUCAULT, Michel (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris: Gallimard.
- GUSDORF, George (1991). *Auto-bio-graphie*. Paris: Odile Jacob.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris: Colin.
- KHATIBI, Abdelkébir (1968). *Le code pluriel*. Paris: Maspéro.
- LARONDE, Michel (2003). *Leïla Sebbar*. Paris: L'Harmattan.
- LEJEUNE, Philippe (1980). *Je est un autre*. Paris: Seuil.
- LEJEUNE, Philippe (2005). *Signes de vie. Le pacte autobiographique 2*. Paris: Seuil.

- MAINGUENEAU, Dominique (1991). *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*. Paris: Hachette.
- MAINGUENEAU, Dominique (1997). *L'analyse du discours*. Paris: Hachette.
- MAINGUENEAU, Dominique (2000). *Exercices de linguistique pour le texte littéraire*. Paris: Armand Colin.
- MAINGUENEAU, Dominique (2004). *Linguistique pour le texte littéraire*. Paris: Nathan.
- MIRAUX, Philippe (1996). *L'autobiographie. Ecriture de soi et sincérité*. Paris, Nathan.
- NUCHEZE, Violaine (de). COLLETTA, Jean-Marc (2002). *Guide terminologique pour l'analyse des discours*. Peter LANG: Bern.
- PAVEAU, Marie-Anne & SARFATI, Georges-Élia (2003). *Les grandes théories de la linguistique*. Paris: Armand Colin.
- Trésor de la Langue Française Informatisé [TLFI]*. Nancy, url : [www.atilf](http://www.atilf.fr)
- LARGUET, Maya (2005). « Leïla Sebbar. Par des livres, bâtir des ponts » Article tiré du Site Internet. Publié le 28/04/2005.
- Dictionnaire de l'Encyclopédie Encarta* (2003).
- LAFONT, Robert (1978). *Le travail et la langue*. Paris: Flammarion.
- CULIOLI, Antoine (1985). *Notes du séminaire de DEA (1983-1984)*.
- CULIOLI, Antoine (1986). *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 1, Opérations et représentations, coll. « L'Homme dans la langue », Gap et Paris: Ophrys.
- TODOROV, Tzvetan (1981). *Mikhaïl Bakhtine Le principe dialogique* suivi de *Écrits du Cercle de Bakhtine*, coll. « Collection Poétique », Paris : Éditions du Seuil.
- VAN DEN HEUVEL, Pierre (1985). *Parole, mot, silence. Pour une poétique de l'énonciation*. Paris: José Corti.